

Retraite : qui serait concerné par une suspension de la réforme ?

En demandant aux services de Bercy d'étudier les conséquences économiques d'une suspension de la réforme Borne, Sébastien Lecornu a voulu en mesurer les effets sur le budget. Mais qu'en est-il de ceux sur les assurés, leur âge de départ à la retraite ou encore leurs pensions ? Est-ce que ce serait véritablement possible ? Eléments de réponse.

En France, les discussions autour du système des retraites se font toujours assises sur un baril de poudre. Mais quand elles sont lancées au milieu d'une crise politique sans précédent dans l'histoire de la Ve République, le cocktail a de quoi être puissamment explosif.

C'est pourtant ce que vient de faire le gouvernement démissionnaire de Sébastien Lecornu, en demandant il y a une quinzaine de jours aux services de Bercy d'étudier l'impact d'une [suspension de la réforme des retraites de 2023](#), a-t-on appris dans les colonnes du Parisien. Pis encore, l'idée d'une telle suspension a été proposée dans ces mêmes pages par celle qui a pourtant porté contre vents et marées cette révision très impopulaire du système de retraite, l'ex-Première ministre Elisabeth Borne.

Si ces annonces ont des visées essentiellement politiques à l'heure où Matignon tente de constituer un nouveau gouvernement, quelles seraient les conséquences concrètes d'une suppression de cette réforme pour les principaux concernés, à savoir les assurés ? A quel âge légal de départ et d'annuités cotisées reviendrait-on ? Est-ce que ce serait techniquement possible ?

Quel âge légal ?

« Suspendre, c'est possible mais pour cela, il faut une loi, commente [Valérie Batigne](#), fondatrice du cabinet de conseil en retraite Sapiendo. Et avant même de faire cette loi, il faut déterminer ce que veut dire « suspendre » ? ». De mémoire d'experts, il n'y a pas eu de précédent dans l'histoire du système français de retraite par répartition où une réforme du genre ait été suspendue.

Et puis comment cette suspension pourrait-elle prendre forme, concrètement ? Pour Valérie Batigne, il y a deux points importants dans la réforme des retraites de 2023 qui seront à adresser. Le premier c'est : quelles générations seraient concernées ? Car la réforme Borne a mis en place un report progressif de l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans.

Ainsi, les personnes nées à partir du 1^{er} septembre 1961 voient leur âge légal de départ à la retraite reporté de trois mois, à 62 ans et 3 mois. Puis, chaque année, on prend un trimestre supplémentaire : les gens nés en 1962 partiront à 62 ans et six mois, ceux de 1963 à 62 ans et neuf mois... Ainsi de suite jusqu'à 1968 et plus, où l'âge légal de départ est alors fixé à 64 ans.

Suspendre, ça voudrait donc dire que les personnes nées à partir du 1^{er} janvier 1964 partiraient à 63 ans Valérie Batigne, Sapiendo

« Suspendre, ça voudrait donc dire que les personnes nées à partir du 1^{er} janvier 1964 partiraient à 63 ans »,

imagine la fondatrice de Sapiendo. Et pour cause les personnes nées en 1963 ont déjà pu commencer à prendre leur retraite depuis septembre, à 62 ans et neuf mois. Pour eux, il n'y a donc pas de retour en arrière possible.

Combien de trimestres ?

L'autre grand point soulevé par une telle suspension, c'est celui du nombre de trimestres cotisés. En effet, la réforme des retraites de 2023 a également allongé progressivement la durée de cotisation pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein.

Sur le même principe d'un trimestre supplémentaire tous les trois mois. Ainsi les personnes nées à partir du 1^{er} janvier 1964 doivent avoir 171 trimestres cotisés (soit 42 ans et 9 mois) contre 169 trimestres (42 ans et trois mois) avant la réforme, pour avoir droit au taux plein.

Jusqu'aux personnes nées à partir du 1^{er} janvier 1965 et plus qui devront avoir 172 trimestres cotisés, soit 43 annuités. « Est-ce que le nombre de trimestres à cotiser est également suspendu ? Et si oui, quel nombre d'annuités est retenu ? », interroge Valérie Batigne.

Quid des autres changements

Si le recul de l'âge légal et de la durée de cotisations étaient les deux principaux enjeux de la réforme Borne, quid des autres mesures qui se sont greffées sur celle-ci, notamment pour faire accepter la pilule aux Français. « Qu'en sera-t-il de la retraite progressive qui a été récemment avancée à 60 ans ? De la majoration familiale et de l'attribution automatique de deux trimestres par enfant aux femmes ? Ou encore du dispositif pour les carrières longues étendu aux trimestres cotisés jusqu'à 21 ans ? », questionne Marylin Vilardebo.

Cette experte, fondatrice du cabinet de conseil en retraites Origami, pointe également les effets d'une telle suspension sur l'organisation au sein des entreprises. « Cela peut aussi désorganiser la gestion au niveau des ressources humaines, note-t-elle. Certains salariés ayant commencé à préparer leur départ mais dont la date pourrait finalement changer. »

De quoi aussi rebuter des candidats au départ en retraite qui voudront attendre de savoir sur quelle base se feront les calculs. Car après « quand », l'autre question importante pour les assurés, c'est « combien ». Or, estime Marylin Vilardebo, la suspension de la réforme de 2023 pourrait impacter le montant des pensions. En cotisant moins longtemps, et alors que le système de retraite connaît de grosses difficultés financières qui n'iront qu'en s'accroissant, il est facile d'imaginer que les pensions versées seront moins élevées, note l'experte.

Un système en difficulté

Une telle décision, si elle devait finalement être adoptée, ne manquerait pas de soulever également son lot de débats. D'ailleurs, le directeur général de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (Cnav) ne s'y trompe pas. « C'est un temps politique, nous ne répondons qu'après les annonces... », explique Renaud Villard, contacté par les « Echos ».

Le système ira encore plus dans le rougeMarylin Vilardebo, Origami

Il est vrai qu'en l'absence de mesures plus précises, il est difficile de se projeter plus avant quant aux effets directs sur les assurés. Mais de l'avis de tous les experts, il est certain qu'il y en aurait de lourds pour le système de retraite en lui-même.

« Les assurés seront sûrement très contents d'apprendre qu'ils devront travailler un peu moins longtemps, reconnaît Marilyn Vilardebo. Mais financièrement, le système ira encore plus dans le rouge. » Selon elle, cette démarche du recul de l'âge légal de départ et d'allongement de la durée des cotisations, c'était avant tout pour « aider les caisses de retraite et sauver le système par répartition » confronté au mur inéluctable de la démographie.

« Dans ces conditions, est-ce que suspendre est véritablement en phase avec ce que l'on veut faire ? Je m'interroge », ajoute Valérie Batigne qui rappelle que, pour l'heure, il ne s'agit que de déclarations.

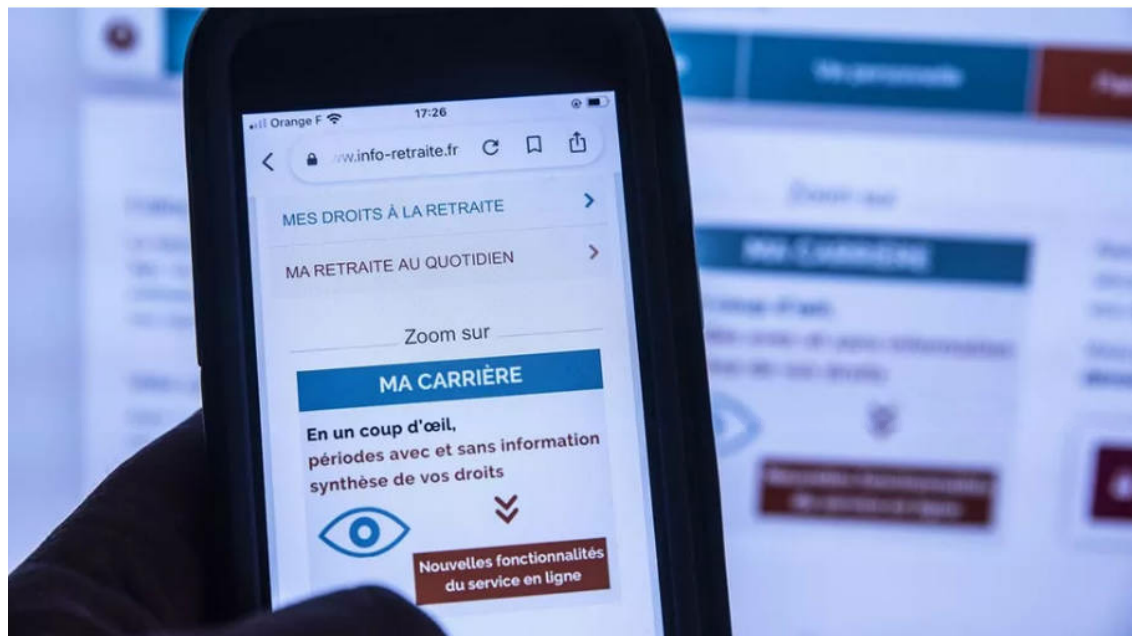
Des caisses de retraite « défaillantes »

Mais sur la question de l'avenir du système par répartition, la problématique, pointent d'autres experts est ailleurs. « Le vrai sujet, ce n'est pas tant de maintenir ou de suspendre la réforme Borne que de corriger la défaillance structurelle en termes de gouvernance des caisses de retraite », estime Nicolas Marques.

Pour cet économiste, directeur général de l'Institut économique Molinari, la réforme de 2023 n'a de toute façon que très peu d'effet sur les dépenses publiques. « Au total, la réforme adoptée permettrait d'améliorer le solde financier du système de retraites de 0,4 point de PIB en 2030 » seulement, écrivait Rexecode dans une note publiée en avril 2023. Le Centre de recherches pour l'expansion de l'économie et le développement des entreprises ajoutait par ailleurs que « la réforme a un effet positif plus important sur le solde public (+0,6 point de PIB en 2030), qui ne suffit pas cependant à résorber durablement le déficit du système de retraites ».

Avec son association Capissens, dont il est administrateur, Nicolas Marques promeut l'introduction d'une dose de capitalisation obligatoire en plus du système par répartition. Seule façon selon lui de sauver le système de retraite. Pas sûr que cette solution soit plus facile à traiter sur le plan politique.

Le gouvernement a demandé à Bercy d'évaluer les impacts économiques d'une suspension de la réforme des retraites de 2023, soulevant des questions sur ses effets concrets pour les assurés.



Le gouvernement a demandé à Bercy d'évaluer les impacts économiques d'une suspension de la réforme des retraites de 2023, soulevant des questions sur ses effets concrets pour les assurés.

Credits: Kermalo/REA